



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSPORTS SCOLAIRES

Évreux, le 9 février 2021

Dans l'Eure, interdiction de circulation des transports scolaires le mercredi 10 février 2021

En raison des conditions météorologiques, le Préfet de l'Eure, par arrêté du 9 février 2021, a interdit la circulation des transports scolaires mercredi 10 février 2021 sur l'ensemble du département.

Le préfet de l'Eure, appelle chacun à la plus grande prudence et recommande à tous de respecter les consignes suivantes :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé.
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) les chauffages d'appoint à combustion en continu.

**Cabinet du préfet de l'Eure
Service départemental
de la communication interministérielle**